

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi, 4 juillet 2023, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

	Bernard Roy	siège 2
	Thierry Beloin	siège 3
	Maryse Dubé	siège 4
	Richard Dubé	siège 5
	André Nadeau	siège 6
Absente	Linda McDuff	siège 1

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 05 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 23-07-77**

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,  
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 16 « Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal 5 juin 2023;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Recommandation comité consultatif d'urbanisme;**
6. **Soumission portable voirie;**
7. **Soumission lecture débitmètre;**
8. **Petits bonhommes arbitre;**
9. **Colloque de zone Estrie-ADMQ;**
10. **Dépôt rapport d'activité Équijustice Estrie 2022-2023;**
11. **Dépôt portrait des infrastructures en eau de la Municipalité;**
12. **Dépôt du rapport de thermographie;**
13. **Paiement des comptes :**
  - 13.1 **Comptes payés ;**
  - 13.2 **Comptes à payer ;**
14. **Bordereau de correspondance;**

15. **Rapports :**
  - 15.1 **Maire;**
  - 15.2 **Conseillers;**
  - 15.3 **Directrice générale;**
16. **Varia ;**
17. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023**

**Résolution 23-07-78**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller André Nadeau,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

5. **RECOMMANDATION COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** le comité de consultation d'urbanisme s'est rencontré pour une demande de dérogation mineure pour le matricule 2587 82 4814;

**ATTENDU QUE** le comité recommande d'accepter la demande de dérogation mineure avec les conditions suivantes :

Que la construction dudit bâtiment soit implantée en cour arrière et le dépôt d'un croquis d'implantation doivent être soumis à l'inspecteur en bâtiment;

Que la construction du bâtiment respecte le plan déposé et dessiné par Dominic Riendeau et daté du 17-06-2020;

Que les matériaux des murs extérieurs et de la toiture respectent les matériaux permis par la réglementation;

Que les conteneurs existants servant de bâtiments accessoires soient enlevés du terrain;

**Résolution 23-07-79**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'accepter la demande de dérogation mineure du matricule 2587 82 4814 avec les conditions suivantes :

**Que** la construction dudit bâtiment soit implantée en cour arrière et le dépôt d'un croquis d'implantation doivent être soumis à l'inspecteur en bâtiment;

**Que** la construction du bâtiment respecte le plan déposé et dessiné par Dominic Riendeau et daté du 17-06-2020;

**Que** les matériaux des murs extérieurs et de la toiture respectent les matériaux permis par la réglementation;

**Que** les conteneurs existants servant de bâtiments accessoires soient enlevés du terrain;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. SOUSSION PORTABLE VOIRIE**

**ATTENDU QUE** le responsable de la voirie doit avoir un poste de travail informatique pour une efficacité optimale;

**ATTENDU QUE** les frais d'achat seront partagés avec la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette;

**ATTENDU QUE** le département du service technique de la MRC de Coaticook a demandé une soumission pour l'achat d'un portable;

**Résolution 23-07-80**

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,  
appuyé par le conseiller André Nadeau,

D'accepter la soumission au montant de 747.55 \$ taxes incluses pour l'achat d'un portable.

**Que** les coûts soient partagés à parts égales avec la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. SOUSSION DÉBITMÈTRE**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'habitation exige de faire un bilan de la stratégie de l'eau potable à chaque année;

**ATTENDU QUE** les données du débitmètre à la sortie du puits doivent être fournies;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit faire installer un débitmètre au puits pour pouvoir être conforme aux exigences ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé une soumission pour l'achat et l'installation d'un débitmètre;

**Résolution 23-07-81**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,  
appuyé par le conseiller André Nadeau,

D'accepter l'offre de service de SéCal Instruments inc. au montant partiel de 1 703,79 \$, taxes incluses pour l'achat du débitmètre avec l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. PETITS BONHOMMES ARBITRE**

**ATTENDU QU'** il y a un manque de bénévoles pour la ligue des petits bonhommes 10-12 ans;

**ATTENDU QUE** la ligue doit fournir un arbitre à chaque partie pour un total de 10;

**ATTENDU QUE** la ligue désire rémunérer au montant de 10 \$ par partie un jeune pour arbitrer;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo désire partager les frais moitié-moitié avec la Municipalité d'East Hereford;

**Résolution 23-07-82**

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,  
appuyé par le conseiller André Nadeau,

D'accepter de déboursier un montant maximal de 50 \$ pour rémunérer un jeune arbitre dans la ligue des petits bonhommes 10-12 ans pour un total de 10 parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. COLLOQUE DE ZONE ESTRIE-ADMQ**

**ATTENDU QUE** la directrice est autorisée à participer au colloque de zone Estrie chaque année;

**ATTENDU QUE** le colloque 2023 se déroulera dans la Municipalité de Saint-Camille le 14 septembre prochain;

**ATTENDU QUE** les frais sont de 100 \$ taxes non incluses qui comprennent le dîner, les ateliers et le souper;

**Résolution 23-07-83**

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'autoriser la directrice générale à participer au colloque de Zone le 14 septembre 2023.

D'autoriser les frais d'inscription au montant de 100 \$ taxes non incluses.

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement à la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. DÉPÔT RAPPORT D'ACTIVITÉ ÉQUIJUSTICE ESTRIE 2022-2023**

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport d'activité Équijustice Estrie 2022-2023.

**11. DÉPÔT PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES EN EAU DE LA MUNICIPALITÉ**

Madame Marie-Ève Breton dépose le portrait des infrastructures en eau de la Municipalité.

**12. DÉPÔT DU RAPPORT DE THERMOGRAPHIE**

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport de thermographie effectué par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

**13. PAIEMENT DES COMPTES**

**13.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 81 189.76 \$ payé du 31 mai au 29 juin 2023.

**Résolution 23-07-84**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,

appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 81 189.76 \$ payé du 31 mai au 29 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 13.2 Compte à payer

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 25 748.09 \$ en date du 29 juin 2023.

#### **Résolution 23-07-85**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 25 748.09 \$ en date du 29 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 14. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

## 15. **RAPPORTS :**

### 15.1 Maire

M. Lavoie mentionne que les services d'urgence de Beecher's Fall sont venus faire la visite des sentiers de Forêt Hereford. Il mentionne que le fauchage de la partie du terrain prêté aux vélos a été effectué.

#### 15.1.1 Entente Loisirs

**ATTENDU QUE** l'entente portant sur les équipements de loisirs avec la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** qu'une entente a été déposée par la Ville de Coaticook le 28 juin 2023;

#### **Résolution 23-07-86**

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

**Que** la Municipalité d'East Hereford accepte l'entente 2023-2027 portants sur l'utilisation de certains équipements des Loisirs de la Ville de Coaticook et les subventions régionales à des organismes des Loisirs/Associations de sports telle que déposé par la Ville de Coaticook;

D'autoriser le maire, Monsieur Benoit Lavoie et la directrice générale, Madame Marie-Ève Breton a signé l'entente au nom et pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 15.2 Conseillers (ères)

Monsieur Roy a participé à la réunion pour l'organisation du méchoui du 10 septembre. Il invite les gens disponibles le 31 août prochain à venir prêter main-forte pour le ménage du sous-sol de l'Église. La vente des billets est commencée. Des démarches sont également entreprises pour faire la réparation d'une croix de chemin sur la route 253.

Monsieur Beloin fait le dépôt et la lecture d'une lettre provenant du comité des loisirs qui demandent l'aide financière de la Municipalité pour des travaux à la cantine.

### 15.2.1 Demande financière comité des Loisirs

**ATTENDU QUE** des travaux à la cantine doivent être effectués;

**ATTENDU QUE** le comité n'a pas les fonds nécessaires pour effectuer les travaux;

**ATTENDU QUE** des demandes de commandites et subventions ont été demandées;

**ATTENDU QU'** il reste un manque à gagner;

**ATTENDU QUE** le comité désire avoir l'aide de la Municipalité à la hauteur maximale de 5 000 \$ ce qui équivaut à la moitié du prix des travaux;

**ATTENDU QUE** la cantine est un attribut important pour le village;

#### **Résolution 23-07-87**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

**D'accepter** de contribuer à un montant maximum de 5 000\$ pour les rénovations de la cantine.

**D'ajuster** le montant en fonction des subventions reçues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Monsieur Beloin mentionne également qu'un arbre a été planté samedi dernier en l'honneur de Monsieur Renald Belleville au terrain de baseball et qu'une plaque sera installée prochainement.

Lors du tournoi Rosco, deux toilettes chimiques supplémentaires seront commandées par le comité des loisirs.

Monsieur Nadeau a participé à la réunion de démarrage du chantier du chemin Beloin. Les travaux devront commencer au mois d'août.

## 15.3 Directrice générale

### 15.3.1 Demande de permis pour vendre de la boisson

**ATTENDU QU'** un permis pour vendre de l'alcool lors du méchoui du 10 septembre doit être fait auprès de la Régie des alcools;

**ATTENDU QUE** la personne-ressource pour la demande est la directrice générale, Madame Marie-Ève Breton;

**ATTENDU QUE** les frais seront déboursés par la  
Municipalité;

**Résolution 23-07-88**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

**D'autoriser** la directrice générale, Madame Marie-Ève Breton à faire une demande de permis pour vendre de l'alcool lors du méchoui du 10 septembre prochain au sous-sol de l'église.

**D'autoriser** les frais reliés à la demande de permis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**16. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 19.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,  
directrice générale et  
greffière-trésorière